

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2014

**Rapporteur :
Madame Agnès TARDIVEAU**

N° 3 DS 14.8
Ordre de passage : n°30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/11/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/11/2014
(accusé de réception du 19/11/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Equipe de prévention spécialisée
Convention Ville de Quimper - Fondation Massé Trévidy (DS)**

La Prévention Spécialisée, compétence départementale, est une forme d'action éducative en direction des jeunes et des groupes de jeunes, en rupture ou en souffrance, en voie de marginalisation ou déjà marginalisés. La ville de Quimper souhaite soutenir l'action menée en la matière par la Fondation Massé Trévidy en apportant un concours financier annuel de 12 043 €.

La mission de l'équipe de prévention spécialisée de la Fondation Massé Trévidy consiste à développer des actions socio-éducatives auprès et avec les jeunes dans leur environnement, à partir d'une démarche éducative ayant pour but de construire des relations avec eux en allant à leur rencontre dans l'espace public sur la base d'une libre adhésion.

Soucieuse d'un développement d'une ville équilibrée permettant l'intégration de toutes ses composantes, la ville de Quimper recherche la convergence de ses politiques publiques en s'appuyant tout particulièrement sur des dispositifs de partenariat.

Ainsi en 2009, la ville de Quimper avait signé une charte de partenariat relative à la prévention spécialisée, avec le Conseil général du Finistère et la Fondation Massé Trévidy pour la période 2009-2012.

A l'appui de cette charte, la ville de Quimper avait conclu une convention de partenariat avec la Fondation Massé Trévidy afin d'apporter un soutien annuel à l'action menée en matière de prévention spécialisée. Ce soutien a été renouvelé en 2013.

A compter de 2014, Le Conseil Général et la Fondation Massé Trévidy se sont engagés dans un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens. Dans le cadre du futur contrat de territoire, la prévention spécialisée fera l'objet d'une disposition particulière pour le territoire communal au titre de la cohésion sociale.

Il est donc proposé de continuer à soutenir l'action menée par la Fondation Massé Trévidy pour l'année 2014 via une convention annuelle.

La participation de la ville pour l'année 2014 est fixée à 12 043 €.

Après avoir délibéré, monsieur Didier LENNON ne participant pas aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'autoriser monsieur le maire à signer la convention avec la Fondation Massé Trévidy ;

2 - d'autoriser monsieur le maire à verser une participation financière de la Ville de Quimper au financement de l'équipe de prévention spécialisée, fixée à 12 043 € pour l'année 2014 (imputation budgétaire : 520 6574 900).

Le maire,

Ludovic JOLIVET